

DANS LES COULISSES DE LA CRÉATION DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE Episode 3 : de 2018 à 2020

Du marathon de Matignon aux cloches du Palais Bourbon

Troisième et dernier volet de notre récit des coulisses de la Collectivité européenne d'Alsace. La déclaration de Matignon a failli ne jamais être signée et les conseils départementaux ont menacé de ne pas se marier à l'heure. Au Parlement, les débats sur la loi ont eu la nuit.

Le samedi 27 octobre 2018, Brigitte Klinkert propose de repousser la déclaration de Matignon prévue le surlendemain à Matignon. Olivier Becht et elle sont inquiets sur la capacité de la future collectivité à mettre en œuvre une véritable politique d'enseignement bilingue.

Vincent Thiébaud rappelle Julien Autret, le conseiller de Jacqueline Gourault. « Je lui demande si ça les dérangeait de conditionner l'accord à des annexes. Il m'a répondu que ça les arrangeait parce qu'ils n'étaient pas prêts », raconte-t-il. Si la nouvelle mouture convainc dans le Haut-Rhin dès le dimanche midi, ce n'est pas le cas à Strasbourg où Frédéric Bierry reste bloqué sur l'économie de proximité et l'autorité organisatrice des transports.

« Vu les délais très courts, nous ne pouvions pas aller dans les détails. Nous nous sommes dit que nous n'avions peut-être pas tout, sauf la garantie du président de la République, du Premier ministre et de la ministre. En un an, nous avions convaincu un nouveau gouvernement et des nouveaux parlementaires. C'était un exploit d'avoir arraché cela à l'administration centrale », se souvient Olivier Becht.

Dimanche en début de soirée, Pauline Malet montre des signes de découragement. Vers minuit, Vincent Thiébaud et Thierry Pichon, directeur de cabinet de Frédéric Bierry, ont un dernier échange téléphonique. « Si vous ne signez pas, le Bas-Rhin sera le seul responsable de l'échec », prévient le député de Haguenau.

Tous les signataires ont gagné, comme à L'École des fans

La dernière lecture de la déclaration de Matignon ne devait durer que trente minutes, elle sera beaucoup plus longue. Les ministres Elisabeth Borne (Transports), Jean-Michel Blanquer (Éducation) et Jacqueline Gourault (Collectivités), ainsi que Brigitte Klinkert, Frédéric Bierry et Jean Rotner sont autour d'Édouard Philippe.

Le Premier ministre relit le texte, un stylo à la main. Il corrige l'accord sur sa feuille. « Chaque mot a été pesé », se souvient Jean Rotner. Elisabeth Borne ne se montre guère enthousiaste à l'idée de déléguer la régulation du trafic poids lourds à la future collectivité. Jean-Michel Blanquer demande qu'on lui précise la signification du bilinguisme. Il lui est répondu : « L'allemand standard. »

À plusieurs reprises, Brigitte Klinkert et Frédéric Bierry sont « prêts à quitter la table des négociations ». Édouard Philippe distille imitations et bons mots pour détendre l'atmosphère de ces « ultimes négociations qui ont abouti au forceps », selon un témoin.

Ils se présentent finalement à



Le 25 juin 2019, à l'Assemblée nationale, lors de l'examen en première lecture de la loi Alsace. La ministre Jacqueline Gourault s'exprime pendant que le rapporteur Rémy Rebeyrotte et le député Sylvain Waserman échantent. Photo archives DNA/Franck BUCHY

17 h devant les parlementaires et les grands élus alsaciens qui patientent dans le salon voisin. Les parapheurs sont posés sur une longue table recouverte d'une feutrine bleue. La déclaration de onze pages est signée avec des sourires. Tous les signataires disent avoir gagné ce 29 octobre 2018, comme à *L'École des fans*.

Les deux présidents de Département savent que le compromis signé à Matignon va faire autant d'heureux que de déçus. Il leur revient désormais de défendre auprès de l'opinion alsacienne une feuille de route qu'ils auraient aimée beaucoup plus consistante.

Les conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se réunissent en « congrès » le 26 novembre à Sélestat. L'objectif de la rencontre est moins historique que politique, à l'heure où les différentes parties vont rentrer dans le dur. Mais les prises de paroles attestent du chemin parcouru dans les esprits et sur la scène politique depuis le torpillage du référendum sur le Conseil d'Alsace.

Si la résolution et la feuille de route approuvées ce jour-là à l'unanimité n'ont aucune valeur juridique, il s'agit d'abord de maintenir la pression sur le gouvernement, et sur le débat parlementaire. Ils « conditionnent » leur vote de la délibération qui déclenche la procédure « à la conformité du décret et de la loi » dont l'examen est prévu au

« Nous n'arrivons plus à nous parler »

Un parlementaire alsacien

premier semestre 2019.

Les clubs de réflexion maintiennent quant à eux la pression sur les deux présidents. Les deux sondages diffusés respectivement en février et décembre 2019 par le CPA, l'ICA et

Culture & Bilinguisme doivent montrer que la volonté de sortir du Grand Est perdure.

« Si nous n'avions pas été là, rien ne se serait passé », lâche d'un air bravache Jacques Schleef, le turbulent secrétaire général du CPA, qui a joué un rôle d'agitateur public et d'aiguillon politique. « Nous jouions aux méchants et eux réagissaient », raconte-t-il en parlant de Brigitte Klinkert et de Frédéric Bierry. « Au départ, nous avions le sentiment de faire cause commune, jusqu'à la déclara-

« Nous jouions aux méchants, eux réagissaient » Jacques Schleef

tion de Matignon où ils ont abdiqué. »

Le rapport de force va connaître un nouvel accès de fièvre au début de l'année 2019. Les deux Départements repoussent à plusieurs reprises la séance au cours de laquelle l'un et l'autre doivent approuver leur union. Ils veulent que « le projet de loi soit conforme aux accords de Matignon ». Brigitte Klinkert et Frédéric Bierry refusent pour l'instant de signer.

Mélanie Villiers, la conseillère aux collectivités territoriales et à l'aménagement du territoire d'Édouard Philippe, prépare une note à son patron pour lui dire que le projet tombe à l'eau. Le 29 janvier 2019, le chef du gouvernement présente ses vœux à Matignon quand Brigitte Klinkert et Frédéric Bierry présentent les leurs à la Maison de l'Alsace. Vincent Thiébaud saute d'une réception à l'autre pour rencontrer les deux présidents. Une nouvelle formulation du décret est envisagée, Mélanie Villiers range sa note.

Un point de situation est fait le

vendredi 1^{er} février dans l'après-midi entre Olivier Becht, Vincent Thiébaud et les équipes de Brigitte Klinkert et Frédéric Bierry. Le Haut-Rhin reste bloqué sur le bilinguisme. Ce n'est que vers 18 h que les présidents acceptent de convoquer leur assemblée pour le lundi 4 février. Ils ont reçu entre-temps un courrier de Jacqueline Gourault daté du 31 janvier. Elle rappelle sa « ferme volonté de voir respectés les engagements pris par l'ensemble des signataires de la déclaration commune » de Matignon.

Le 4 février, à Strasbourg et Colmar, les conseils départementaux votent enfin l'accord pour leur fusion, point de départ du processus législatif. Jacqueline Gourault présente le projet de loi relatif aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace en conseil des ministres le 27 février 2019. Il est déposé au Sénat le jour même. Le gouvernement engage la procédure accélérée.

Agnès Canayer, sénatrice de la Seine-Maritime (LR), est rapporteure du texte. Ça commence mal. La commission des lois balaie le 27 mars la dénomination de « Collectivité européenne d'Alsace » pour la remplacer par « Département Alsace ». Les conclusions de la commission sénatoriale crispent les relations entre le tandem Klinkert-Bierry et les parlementaires. « Nous n'arrivons plus à nous parler », glisse un de ces derniers. Les sénateurs et députés alsaciens reçoivent un courrier signé par les présidents des groupes majoritaires des conseils départementaux, qui leur demande, en substance, de « prendre leurs responsabilités ». « Chacun doit se bagarrer à son niveau », s'agace Frédéric Bierry.

« Le pâté d'alouette »

Les débats se déroulent au Palais du Luxembourg du 2 au 4 avril. Les quelque 160 amendements déposés illustrent le clivage entre les partisans d'une expérimentation à droit constant et les défenseurs de l'égalité répu-

blicaine. Le projet de loi Alsace est adopté le jeudi 4 avril, vers 23 h 40, en présence de 24 sénateurs, après une discussion qui aura duré un peu moins de onze heures, dans un hémicycle clairsemé. Jacques Bigot (PS) s'abstient, André Reichardt (LR) vote contre, les autres sénateurs alsaciens votent pour.

« Le pâté d'alouette », qualificatif attribué par le sénateur Philippe Bas à la Collectivité européenne d'Alsace, arrive à l'Assemblée nationale au printemps 2019. Les noms de Sylvain Waserman (MoDem) et de Vincent Thiébaud circulent pour être rapporteur du texte. Il est convenu que ça ne sera pas un Alsacien. La tâche revient à Rémy Rebeyrotte, député (LaREM) de Saône-et-Loire. Une délégation de la commission des lois du Palais Bourbon se rend à Strasbourg le 13 juin pour auditionner les élus concernés par la future collectivité. Ce déplacement leur fait prendre toute la mesure des attentes et des enjeux du dossier.

Les trois cloches perdues dans les jardins de l'Assemblée nationale retentissent au cœur de la nuit

Le matin même, Édouard Philippe décrète l'« urgence de proximité » dans sa déclaration de politique générale au Sénat en citant la Collectivité européenne d'Alsace. Brigitte Klinkert et Frédéric Bierry le prennent au mot. « C'est le sens des amendements que nous portons pour parfaire et renforcer le texte et aller au bout de la logique des accords de Matignon », préviennent-ils. « Il ne saurait y avoir d'adoption d'éléments qui dénatureraient cet accord », réplique Yaël Braun-Pivet depuis Strasbourg.

Les débats vont durer du 24 au 26 juin à l'Assemblée nationale. Les partisans d'un enrichissement du texte de loi se heurtent à une lecture rigoriste par le gouvernement de la déclaration de Matignon. Les amendements n'entrant pas dans la ligne sont

rejetés. Sauf un. Il vise à permettre aux ordres professionnels, aux fédérations sportives et culturelles de s'organiser sur le périmètre de la Collectivité européenne d'Alsace.

Cet amendement ne relève pas de la loi mais du décret, fait-on comprendre aux députés Vincent Thiébaud et Olivier Becht, qui décident malgré tout de déposer chacun le sien. La ministre Jacqueline Gourault et le rapporteur Rémy Rebeyrotte ferment la porte. Vincent Thiébaud prend une dernière fois la parole pour tenter de convaincre pendant qu'Olivier Becht « rappelle les troupes UDI et Agir pré-positionnées derrière le rideau ».

« Une dizaine de députés qui soutiennent l'amendement regagnent leurs rangs », raconte le député haut-rhinois, qui a su convaincre « des Alsaciens cachés ». L'amendement est adopté à deux voix près contre l'avis du gouvernement et du rapporteur. La contrariété se lit sur les visages des députés alsaciens de la majorité. Jacqueline Gourault et Rémy Rebeyrotte mettent quelques minutes à reprendre leurs esprits. Les débats se prolongent tard dans la nuit.

Soudain, les trois cloches perdues dans les jardins de l'Assemblée nationale retentissent au cœur de la nuit, en lisière d'un quai d'Orsay vaincu par la canicule. Il est un peu moins de 2 h du matin ce 26 juin 2019, quand les députés Antoine Herth (Agir) et Vincent Thiébaud (LaREM) sonnent la naissance de la Collectivité européenne d'Alsace à l'issue de quinze heures de débat. La séance publique s'est terminée quelques minutes plus tôt dans un sentiment mêlé de résignation et d'espérance qui caractérise tout accommodement.

L'éternelle intranquillité alsacienne

Même les plus réfractaires des députés bas-rhinois et haut-rhinois ont abdicé devant la force du compromis à la rhénane, sous une tribune qui a révélé une fois encore l'éternelle intranquillité alsacienne sous le regard parfois exaspéré ou interloqué de la représentation nationale. Les plus durs des contradictoires alsaciens ont fait la bise à Jacqueline Gourault. Ces accolades et ces remerciements, issus de tous les rangs, mettent un terme à la longue et patiente mission de la ministre aux Collectivités territoriales.

Modifié dans la navette parlementaire entre le Sénat et l'Assemblée nationale, le projet de loi Alsace est examiné le 11 juillet par la commission mixte paritaire. Les sept sénateurs et les sept députés qui la composent parviennent à un accord. Le texte est adopté par le Sénat le 23 juillet et définitivement adopté par l'Assemblée nationale deux jours plus tard.

Le président de la République promulgue la loi relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace le 2 août 2019. La petite histoire retiendra qu'Emmanuel Macron a ouvert un nouvel horizon pour l'Alsace depuis le fort de Brégançon, la résidence varoise des chefs d'État français, où il séjournait cet été-là. Les géraniums n'auront jamais été aussi proches de Bormes-les-Mimosas.

Franck BUCHY